

Groupe de travail Soutien par les pairs
Contexte environnemental dans la RAPT
Axe 2 : Déploiement d'une réponse territorialisée accompagnée
pour tous

Il prévoit un engagement et une responsabilité des acteurs, sous la forme d'une « contractualisation » entre les principaux intervenants du champ du handicap.

► **Les objectifs essentiels :**

- Faire évoluer l'organisation territoriale de l'offre afin d'accompagner son adaptation continue pour mieux répondre aux besoins des personnes au moyen de contrats partenariaux, notamment entre l'ARS, le Conseil Départemental, le Rectorat, d'une part et les CPOM (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) des établissements de santé, ainsi que des établissements et services sociaux et médico-sociaux d'autre part.
- Créer les conditions d'un partage d'informations entre professionnels, validé par la personne.

//2018_07_24_CH35_GTSoutienParLesPairs_Contexte_Environnemental_Axe2
/ GT Soutien par les pairs / Site Web

